

Etude de la fusion de Onnens et Bonvillars

Service technique, voirie & déchetterie

Rapport du GT4

Etat au 15 juin 2021

1. Organisation du GT

Participants :

Nom	Prénom	Fonction	Commune
Duvoisin	Edouard	Président du GT et COPIL	Bonvillars
Corthésy	Adrien	Conseil général	Bonvillars
Hoh	Markus	Conseil général	Bonvillars
Gerber	Stéphane	Conseil général dès le 1.7.21	Bonvillars
Viguet	Willy	Conseil général	Bonvillars
Rappo	Daniel	Municipal et COPIL	Bonvillars
Rosser	Yann	Conseil général dès le 1.7.21	Bonvillars
Cornuz	Olivier	Citoyen	Onnens
Hirschi	Sacha	Conseil général, collaborateur	Onnens

Modérateurs : Claudine Mügeli, Darcy Christen

2. Introduction

Le présent rapport s'appuie sur les inventaires effectués dans les deux communes :

- Tableau comparatif Eau
- Tableau comparatif Epuration
- Tableau comparatif Réseaux IT, éclairage
- Tableau comparatif Déchets

3. Analyse et propositions

3.1 Aménagement du territoire

Inventaire et analyse

Les deux plans d'affectation communaux (PAcom) peuvent être conservés tels quels et simplement juxtaposés.

Ils sont actuellement en cours de mise à l'enquête, avec déjà certaines oppositions à Bonvillars.

M. Curchod a pris des renseignements au Canton : le fait que les PAcom soient déjà validés ou non au moment de la fusion n'a aucune importance. Ils pourront coexister aussi longtemps nécessaire, jusqu'à une prochaine refonte du PAcom de la commune fusionnée, même dans 15 ou 20 ans.

Proposition pour la nouvelle commune

Aucune proposition dans le cadre de la fusion.

3.2 Réseau d'eau potable

Inventaire et analyse

Les tarifs d'eau potable des deux communes sont un peu différents. A Bonvillars il y a la possibilité d'avoir des sous-compteurs pour l'eau d'arrosage, ce qui n'est pas le cas à Onnens. Avec des sous-compteurs, la taxe d'épuration est un peu plus élevée, car le système doit s'autofinancer.

A Bonvillars, les 1/3 des infrastructures d'eau ont été rénovées et 2/3 sont vétustes, à Onnens c'est plutôt moitié-moitié. Dans les deux communes, il n'y a pas de plan de renouvellement, les canalisations sont remplacées quand elles sont endommagées.

L'eau des deux communes n'est pas captée à la même source : 3 sources à Onnens et 1 à Bonvillars. Les 4 sources sont dans les normes.

Le cadastre pour l'eau potable est informatisé à Onnens et partiellement à Bonvillars.

A Onnens, la télégestion de l'eau a été modernisée en 2021, contrairement à Bonvillars, où des investissements vont devoir être engagés pour le captage, la télégestion, le système de contrôle de la chloration.

Proposition pour la nouvelle commune

Offrir la possibilité des sous-compteurs à tous et chacun décidera s'il veut s'équiper

A moyen terme, mettre en place un plan de maintenance préventive des canalisations

Impacts

Règlements	Intégrer les sous-compteurs dans le futur règlement communal sur la distribution d'eau
Matériel et infrastructures	-
Personnel	-
Finances	Calculer la taxe pour assurer l'autofinancement La maintenance préventive coûterait probablement plus cher à la nouvelle commune

Autre, remarque	-
-----------------	---

3.3 Epuration

Inventaire et analyse

Le cadastre est informatisé en 2D à Onnens mais pas à Bonvillars.

Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) est fait et documenté à Onnens mais aucun rapport n'a été trouvé pour Bonvillars, où il n'est pas certain que tous les quartiers soient équipés en séparatifs.

Les deux communes ont actuellement leur propre STEP. La Municipalité d'Onnens a pris la décision de se raccorder sur la STEP d'Yverdon-les-Bains, qui traite les micro-polluants. Pour le moment il n'y a pas d'obligation de se raccorder sur un système plus moderne.

Proposition pour la nouvelle commune

Garder les deux systèmes de STEP dans un premier temps, mais étudier un raccordement ultérieur de Bonvillars à Yverdon-les-Bains. Sera-t-il alors possible d'obtenir le même tarif pour la commune fusionnée que pour Onnens ?

Impacts

Règlements	-
Matériel et infrastructures	Coût du raccordement d'Onnens à prendre en compte dans les prochaines années
Personnel	-
Finances	Etudier les coûts de raccordement des deux communes à la STEP d'Yverdon-les-Bains
Autre, remarque	-

3.4 Déchets

Inventaire et analyse

Onnens était plus strict sur la notion déchets encombrants que Bonvillars. Donc Onnens avait, ces dernières années, moins de déchets encombrants mais plus de sacs taxés que Bonvillars.

Bonvillars avait donc moins de rétrocession sur les sacs taxés et plus de frais sur les bennes.

Depuis le 1^{er} avril 2021, il n'y plus qu'une déchetterie à Onnens pour les deux communes et le système est harmonisé. La fusion des déchetteries est réalisée.

Les horaires de la déchetterie sont restreints.

Bonvillars a un point de collecte pour le verre et le papier.

Propositions pour la nouvelle commune

Mettre en place un point de collecte à Onnens pour le ramassage du verre et du papier, pour permettre aux habitants de déposer leurs déchets en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie.

Impacts

Règlements	-
Matériel et infrastructures	Installation d'un point de collecte
Personnel	-
Finances	Coût de l'aménagement du point de collecte à Onnens
Autre, remarque	-

3.5 Voirie, matériel, locaux

Inventaire et analyse

Les deux communes sont pareillement équipées en matériel et locaux de voirie. Regrouper les locaux sur un seul site ne paraît pas être une solution pratique.

Proposition pour la nouvelle commune

Aucune proposition dans le cadre de la nouvelle commune

3.6 Routes

Inventaire et analyse

Les routes d'Onnens ont été rénovées régulièrement. Un état des lieux de l'état des routes a été effectué par un expert pour Onnens.

A Bonvillars, aucun état des lieux n'a été réalisé.

Proposition pour la nouvelle commune

Plusieurs participants du GT4 recommandent de faire un état des lieux pour appréhender les travaux à venir, en coordination avec un état des lieux du PGEE. Le cas échéant, le calendrier de la fusion devrait peut-être être repoussé, mais cela éviterait des tensions ultérieures.

Impacts

Règlements	-
Matériel et infrastructures	-
Personnel	-
Finances	Coûts d'éventuels travaux de rénovation des routes à intégrer dans les comptes prévisionnels de la commune fusionnée
Autre, remarque	-

3.7 Zone industrielle**Inventaire et analyse**

Une fusion des deux communes permettra une harmonisation et une simplification de la gestion de la zone industrielle et de ses accès. Rien d'autre ne sera impacté.

Proposition pour la nouvelle commune

Aucune proposition dans le cadre de la fusion.

3.8 Ordre public**Inventaire et analyse**

Deux personnes sont assermentées à Onnens pour mettre des amendes de circulation à l'intérieur de l'agglomération.

Pour les questions de police, c'est la gendarmerie cantonale (117) qui intervient. Ses services sont facturés par nombre d'habitants. Ce système va perdurer en cas de fusion.

Proposition pour la nouvelle commune

Aucune proposition dans le cadre de la fusion.

4. Conclusion

Il n'y a pas d'obstacles techniques à la fusion mais il n'y a pas non plus synergie enthousiasmante.

Pour l'équipe de la voirie, en particulier, l'augmentation des ressources humaines et la diversité des compétences apporte un plus indéniable.

Les autres bonnes propositions semblent pouvoir être réalisées aussi sans fusion.